

Le Conseil de l'Ordre des médecins malade sous tout rapport

Villa avec piscine, restos, taxis, champagne... "Le Canard" a mis la palme sur un document confidentiel de l'Inspection générale des finances très critique sur les dépenses de l'organisation.

UN CHECK-UP au vitriol ! Indemnités de malade, notes de frais astronomiques, dépenses immodérées en bons vins de Bordeaux et en champagne, fleurs à foison, magnifique villa niçoise... L'Inspection générale des finances (IGF) n'a pas été déçue quand elle a radiographié, cet automne, le Conseil national de l'Ordre des médecins (Cnom) et son antenne parisienne (lire encadré), ainsi que celles du Rhône et des Bouches-du-Rhône. Son prérapport confidentiel de 1500 pages, tombé dans le bec du « Canard » (la synthèse est consultable sur lecanardenchaine.fr), estime que sa gestion « est émaillée d'irrégularités » et que « le traitement des signalements et des plaintes (...) ne permet pas de garantir que les manquements déontologiques soient effectivement sanctionnés ». C'est grave, docteur ?

Les 341 000 médecins de l'Hexagone doivent, chaque année, s'acquitter d'une cotisation importante (335 euros, et 95 euros pour les retraités). Grâce à quoi l'Ordre dispose d'un budget annuel de 111 millions – un petit pactole. Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, le Conseil a été créé sous Pétain, mais ses 3327 élus ne s'rotent pas que de l'eau de Vichy... En examinant leurs dépenses – dont l'achat de bouteilles de vin –, les inspecteurs ont vu rouge.

Est-ce parce que celui qui boit est celui qui ne conduit pas ? En 2024, une conseillère de l'Ordre a dépensé 15 000 euros en notes de taxi. Soit plus de 16 % des 92 092 euros consacrés cette année-là à ce moyen de locomotion. François Arnault, l'ancien président, a, plus modestement, claqué 4 811 euros. Une bagatelle !

Aux Niçois qui mal y pensent

L'élite médicale aime bambocher. L'organisation du congrès de l'Ordre (850 participants) a coûté, il y a deux ans, 1,7 million d'euros, soit 2 000 euros par tête, sans compter les indemnités de présence et les frais de déplacement. L'instance a aussi soutenu, en 2021, l'acquisition par le conseil départemental des Alpes-Maritimes de la Villa Armenonville. Cette très chic maison de maître de 1 200 m² avec piscine, auparavant exploitée en tant qu'hôtel et située à 400 mètres de la Promenade des Anglais, à Nice, sert désormais de



bureaux aux sept équivalents temps plein de l'Ordre. La santé au travail n'a pas de prix, et c'est sans doute pourquoi l'opération immobilière a coûté 3,9 millions d'euros (dont 870 000 de travaux et 7 000 pour la crémaillère) aux toubibs.

Bien lotis, les conseillers nationaux de l'Ordre n'ont pas oublié de s'augmenter. Leurs indemnités sont passées de 12,5 à 13,7 millions d'euros entre 2021 et 2024. En septembre dernier, celle du professeur Stéphane Oustric, le président tout juste élu, a grimpé de 104 000 à 120 000 euros annuels. Mieux : en 2024, des indemnités de présence ont été indûment versées par le Cnom à cinq personnes qui n'étaient même pas élues... pour un coût total de 58 000 euros. Le gynéco Serge Uzan,

ex-doyen et ancien de la maison, a ainsi perçu 27 000 euros en 2024 en tant qu'expert auprès du président » et bénéficié de 1 177 euros de courses de taxi. Tout roule !

Hippocrate au court-bouillon

Au sein de l'Ordre, on prend soin de ses proches. Le conseil des Bouches-du-Rhône a prononcé 70 000 euros d'exonérations de cotisations en 2024, sur la base d'un barème de revenu et de statut défini localement. Un heureux élu a été exempté de cotise au prétexte d'un état pathologique de « phobie administrative ». Et, avec une ordonnance, on peut être dispensé d'impôts ?

A Paris, une dissolution capitale

L'INSPECTION générale des finances (IGF) recommande de dissoudre le conseil départemental de l'Ordre des médecins de la ville de Paris et de le placer sous la tutelle du Conseil national – la décision reviendra à la ministre de la Santé. En deux ans, deux élections au conseil départemental ont été annulées par le tribunal administratif pour fraudes et irrégularités, et les opposants à l'ex-président Jean-Jacques Avrane – et candidat à sa propre succession – ont demandé, en octobre dernier, que le troisième

scrutin soit annulé. Une opération à 450 000 euros, tout de même.

En attendant, la moitié des membres, patron compris, siègent de façon illégitime et... sans trop se tuer à la tâche. Près de 500 demandes de transfert de médecin d'un département à un autre n'ont pas été traitées, et les plaintes des malades s'entassent au point que la « sécurité des patients » est menacée, notent les inspecteurs.

Les élus, pourtant, ne se font pas trop de bile et multiplient les dépenses inutiles. L'Ordre de Paris a les moyens : ses réserves sont dis-

LIGF note aussi que les blouses blanches ne suivent pas les prescriptions de la justice. A Paris, un médecin est toujours inscrit à l'Ordre alors qu'il a été définitivement condamné en 2025 pour détention d'images pédopornographiques et propositions d'acte sexuel à un mineur. Même chose pour un psy qui, en 2022, a été interdit d'exercer pendant deux ans pour des faits d'agression sexuelle.

Le cas Joël Le Scouarnec, condamné en 2025 pour viols et agressions sexuelles sur 299 victimes, avait mis en lumière l'inertie de l'Ordre face aux alertes. La première condamnation pénale du médecin breton pour détention d'images à caractère pédopornographique date de 2005... La Cour des comptes avait déjà accusé le Conseil de ne pas sanctionner des abus sexuels et de présenter une comptabilité « insincère » (« Le Canard », 27/2/19).

Pour mettre fin à ces dérives, l'IGF propose aujourd'hui de regrouper les conseils locaux au sein d'une seule entité où des patients auraient le droit de siéger, avec un contrôle externe du gouvernement et du Parlement. Contacté par « Le Canard », le Cnom estime « prématuré de commenter publiquement » un rapport non définitif. Reste que certains élus sont déjà blancs comme un cachet d'aspirine : « Nous sommes une majorité d'honnêtes gens et nous vivons mal d'être pointés du doigt à cause de quelques-uns. C'est sûr, il faut nettoyer les écuries d'Augias. »

Et plutôt pas avec des gants blancs.

Fanny Ruz-Guindos et Louise Colvert

persées sur cinq comptes différents, dont le montant varie entre 3,2 et 86 millions d'euros.

Ce n'est pas la première fois que l'instance parisienne (qui ne souhaite pas commenter le rapport) est menacée de dissolution. En 2007, un rapport accablant de l'Inspection générale des affaires sociales l'avait déjà proposée. Roselyne Bachelot, la ministre de la Santé de l'époque, avait acquiescé. L'Ordre avait été dissous, et, tel le Phoenix, il s'est reconstitué avec les mêmes dérives.

Un mal incurable ? F. R.-G et L. C.